

À la une

Viol par surprise : quand il y a erreur sur (les qualités physiques de) la personne

extraits des conclusions de Sandrine ZIENTARA-LOGEAY et note de Laurent SAENKO sous Cass. crim., 23 janv. 2019

Par cet arrêt important du 23 janvier 2019, la chambre criminelle de la Cour de cassation considère pour la première fois que : « L'emploi d'un stratagème destiné à dissimuler l'identité et les caractéristiques physiques de son auteur pour surprendre le consentement d'une personne et obtenir d'elle un acte de pénétration sexuelle constitue la surprise au sens [de l'article 222-23 du Code pénal] ».



© art_of_sun

Actualité

Immobilier judiciaire : Nicole Belloubet lance un « programme d'ampleur »

focus

Et ce soir-là, les avocats ont pleuré....

focus

Doctrine

Reconnaissance faciale et droit(s) : où en est la protection de la personne ?

note par Stéphane PRIEUR sous Ord. n° 2018-1125, 12 déc. 2018

Jurisprudence

Chronique de jurisprudence de droit des transports

par Romain CARAYOL

Gazette Spécialisée

DROIT IMMOBILIER

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Michel PEISSE

Avocat honoraire au barreau de Paris

• Marine PARMENTIER

Avocate au barreau de Paris

AVEC LA PARTICIPATION DE

François-Xavier AJACCIO, Nicolas BOULLEZ, Guillaume BRICKER, Albert CASTON, Julie DAUGA, Fabien DELHAES, Rémi PORTE et Vivien ZALEWSKI-SICARD

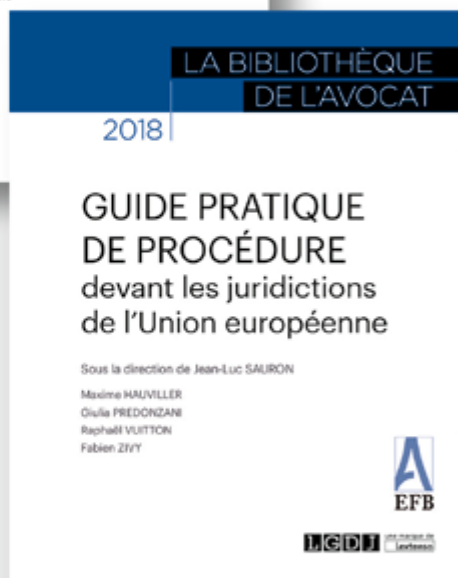
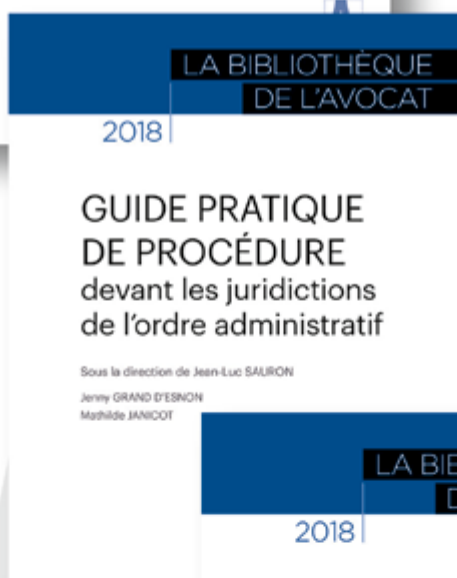
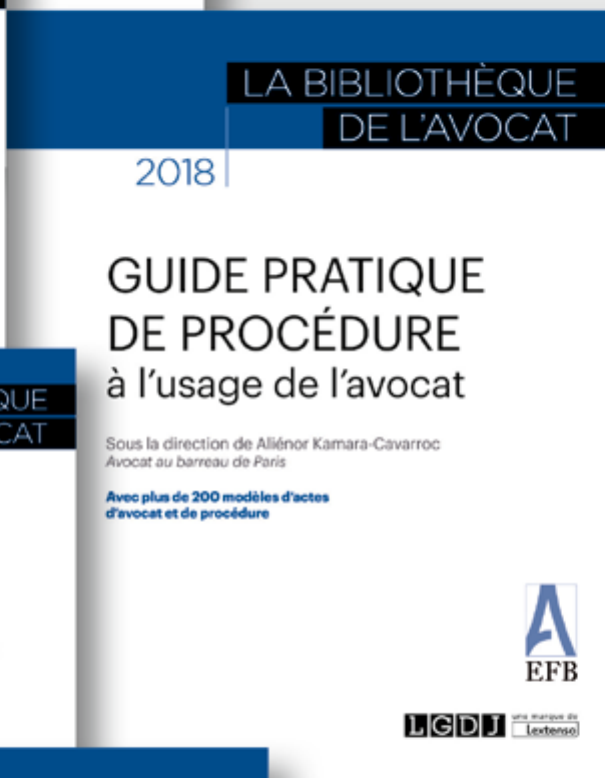


LGDJ une marque de
Lextenso



NOUVELLE COLLECTION

LA BIBLIOTHÈQUE DE L'AVOCAT



La nouvelle **collection d'ouvrages de pratiques professionnelles**, sous l'égide des éditions LGDJ et de l'École de formation du Barreau de Paris.

Disponible sur lgdj.fr

Librairie
lgdj.fr

Gazette du Palais

La Gazette du Palais - Société du Harlay

12, Place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

Présidente du Conseil d'administration :

Marie Burguburu Charvet

Directeur général : Pierre-Yves Romain

Édité par Lextenso-éditions SA (locataire-gérant)

70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

P-D G, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Rédactrice en chef : Clémentine Kleitz

Rédactrice en chef adjointe : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Philippe Graveleau

Assistante d'édition : Elsa Boulinguez

Assistante de direction : Evelyne Chelza

Rédaction : 70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements : 70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2019

* Prix TTC au n° : 15,32 €

+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 474,77 € TTC

Recueils + table seuls : 454,35 € TTC

Journal, recueil + table : 646,29 €

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 520 €

Journal, recueil + table : 732 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @gazpal

Commission paritaire n° 0523 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Jouve 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne

sur des papiers produits aux Pays-Bas et en Italie,

issus de forêts gérées durablement ;

0% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 200 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris). Nous vous remercions
par ailleurs d'indiquer vos coordonnées complètes
ainsi que vos titres ou fonctions professionnels.
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais se réfère de la manière suivante :
Gaz. Pal. 3 janv. 2019, n° 257k3, p. 27

Actualité

- Immobilier judiciaire : Nicole Belloubet lance un « programme d'ampleur » 5
- Et ce soir-là, les avocats ont pleuré... 9
- « Nous avons fait œuvre d'éducation en matière de harcèlement sexuel »
entretien avec Valence BORGIA 11

Doctrine

- Reconnaissance faciale et droit(s) : où en est la protection de la personne ?
note par Stéphane PRIEUR sous Ord. n° 2018-1125, 12 déc. 2018 13
- Un angle juridique mort : la révision des condamnations civiles prononcées par les juridictions répressives
étude par Marc DOMINGO 17

Jurisprudence

- Viol par surprise : quand il y a erreur sur (les qualités physiques de) la personne (conclusions)
extraits des conclusions par Sandrine ZIENTARA-LOGEAY
et note par Laurent SAENKO sous Cass. crim., 23 janv. 2019 20
- La Femen et le curé : à propos de l'exhibition sexuelle et des libertés d'expression et de religion
note par Rodolphe MÉSA sous Cass. crim., 9 janv. 2019 28
- Le voile, l'infirmière et l'entreprise...
Suite de la saga « laïcité et entreprise privée »
note par Valérie-Odile DERVIEUX sous CA Versailles, 29 nov. 2018 31
- Comment calculer les 16 heures de travail hebdomadaire des professeurs de musique ?
conclusions par Samuel DELIANCOURT sous CAA Lyon, 18 déc. 2018 35
- Chronique de jurisprudence de droit des transports
par Romain CARAYOL 37
- Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 42
- Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Philippe GRAVELEAU 48

Gazette Spécialisée

DROIT IMMOBILIER

Sous la responsabilité scientifique de
Michel PEISSE et Marine PARMENTIER

51